

# La gestion de l'eau doit-elle revenir dans le public ?

CGT, Attac et FSU lancent le débat alors qu'ACCM doit étudier la question dans une semaine

**Q**uel choix pour la gestion de l'eau dans l'intercommunalité du pays d'Arles ? Trois organisations syndicales et associatives, Attac, la CGT et la FSU, tirent la sonnette d'alarme alors que, selon elles, "les élus d'ACCM s'apprêtent à voter en catimini, le 19 novembre, la poursuite de la privatisation".

Ce qui pêche, c'est d'abord la forme. "Il n'y a pas eu de débat public. Sur la forme, c'est scandaleux", tonne Lucien Gay, de la CGT. D'autant qu'à Arles, il y a déjà eu une longue bataille contre la privatisation de ce service. En effet, en 1986, au terme de deux années de débats parfois houleux, la Ville d'Arles avait attribué la gestion de l'eau et de l'assainissement à la Société des eaux d'Arles.

La compétence est aujourd'hui dévolue à l'intercommunalité qui souhaite unifier les différents contrats qui existent sur son territoire. Pour bien comprendre, il faut savoir que la gestion de l'eau et de l'assainissement est actuellement confiée à la SEA pour Arles, à la Compagnie de l'eau et de l'ozone pour Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues, et à la Compagnie générale des eaux pour les Saintes-Maries (trois entreprises qui sont des filiales de Veolia).

Au 1<sup>er</sup> février 2016, ces contrats seront unifiés avec un seul prestataire pour l'eau et pour l'assainissement. Sous la forme d'une délégation de servi-

**"Le choix de la délégation de service public est un choix politique."** S. SÉQUIER, ATTAC



Depuis presque 30 ans, c'est la SEA qui assure la distribution de l'eau et l'assainissement. CGT, Attac et FSU souhaitent un retour au public. /V.F.



ce public à une entreprise privée. Ce qui ne manque pas de susciter l'ire de Sylvie Séquier (Attac): "L'avantage d'une DSP n'est ni technique, ni financier. Rien ne permet, à travers les documents qui sont donnés, de dire que c'est un meilleur choix." Ainsi, sur la question du prix du mètre cube d'eau, "on n'a aucune donnée sur le coût réel du service de distribution. On connaît le prix facturé, mais on ne sait pas combien coûte la production au délégataire".

Actuellement, le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable varie du simple au double entre les villes les plus chères (Arles et les Saintes-Maries) et les autres communes de l'agglomération. "On devine qu'ACCM va devoir lisser le prix de l'eau entre les différentes collectivités: les tarifs vont baisser à Arles et augmenter à Tarascon et Saint-Martin", pronostique Lucien Gay. Aussi, les trois

**"Il n'y a pas eu de débat public. Sur la forme, c'est scandaleux."**

LUCIEN GAY, CGT

organisations, qui prônent un retour à la gestion publique de l'eau via un établissement public, ne font pas du prix du m<sup>3</sup> un argument de premier plan. En revanche, Catherine Panne (CGT) met en avant "l'absence d'actionnaires à rétribuer, la relation directe et la transparence avec le gestionnaire. Quant au coût, il faut voir le rapport qualité-prix: quel type de service va être rendu et à quel tarif?" Le fermage est également critiqué puisque "le gestionnaire privé s'occupe du quotidien et des petits travaux mais pas des investissements, qui sont à la charge de

la collectivité, comme les châteaux d'eau, les stations d'épuration, les nouveaux captages..."

Tous en appellent à la responsabilité des élus. "Le choix de la délégation de service public à une entreprise privée est un choix politique. On nous a mis devant le fait accompli. Il faut que le 19 novembre, tous les conseillers d'ACCM aient le courage de dire que c'est une décision politique et non pas technique", lance Sylvie Séquier. Qui, au passage, ressort une pétition de 2012 "pour une régie publique de l'eau dans la communauté ACCM" signée par... Hervé Schiavetti et Michel Vauzelle. Et Maurice Blanc (FSU) de glisser, avec malice: "Au I<sup>er</sup> siècle, les Romains avaient créé le premier système d'adduction et de traitement de l'eau à Arles. Et ils ne l'avaient pas privatisé..."

Sylvain PIGNOL

## Les exemples

Le retour à une gestion publique de l'eau a pris corps dans plusieurs villes de France, ces dernières années. La plus emblématique reste sans doute Paris, qui a opéré ce virage en 2010. D'autres exemples, plus près de nous, viennent nourrir cette hypothèse.

Ainsi, l'agglomération de Montpellier, sous l'impulsion du maire et président divers gauche Philippe Saurel, a voté en mai dernier le retour de l'eau potable dans le public. À Port-Saint-Louis, membre de l'intercommunalité Ouest Provence, le conseiller général PCF Jean-Marc Charrier a récemment plaidé pour la fin du contrat avec Eaux de Provence (Lyonnaise des eaux).

Dans les Bouches-du-Rhône, on peut aussi citer l'exemple de la Communauté d'agglomération du pays de Martigues, qui n'a jamais concédé la distribution et l'assainissement au privé. Et continue à travers ses deux régies des eaux et assainissement (REA).

### EN CHIFFRES

#### ► L'EAU

- 35 000 foyers et entreprises desservis.
- 880 km de canalisations principales.
- 8 millions de m<sup>3</sup> produits.
- 10 stations de pompage.

#### ► L'ASSAINISSEMENT

- 12 stations d'épuration.
- 330 km de collecteurs.
- 31 000 foyers et entreprises raccordés.
- 5 millions de m<sup>3</sup> traités.

## LA RÉACTION de Jacky PICQUET vice-président d'ACCM en charge de la politique de l'eau

### "Toutes les options ont été étudiées"

En charge de la politique de l'eau à la communauté d'agglomération, Jacky Picquet refuse de polémiquer autour d'une décision "qui n'est pas prise". Et selon lui, ACCM a bien pris en compte tous les aspects de cette problématique.

**► Pourquoi avez-vous décidé d'anticiper la fin des contrats avec les différents gestionnaires privés ?**

L'objectif premier est l'harmonisation des services, de la qualité et des prix au niveau de l'ensemble du territoire d'ACCM. Nous voulions une uniformité, notamment avec les Saintes-Maries, qui a été rattachée à l'intercommunalité au début de l'année. Il y a des différences significatives pour les prix de l'eau, qui sont plus élevés à Arles et aux Saintes-Maries que dans les autres communes.

**► Quelle réponse faites-vous au reproche d'un manque de concertation ?**  
C'est toujours une critique qui peut être faite, on

peut renforcer la consultation. Mais nous avons respecté la procédure. Nous sommes encore dans cette phase puisque l'information dont vous parlez, qui a été livrée lors de la dernière commission consultative des services publics locaux n'a pas été donnée à tous les conseillers communautaires. Il y a eu beaucoup de réunions techniques et on aurait peut-être pu faire des consultations complémentaires mais nous sommes ici face à des positions de principe. De notre côté, nous avons tout reposé à plat et réfléchi globalement. Toutes les options ont été étudiées avec leurs avantages et leurs inconvénients. Aujourd'hui, je ne veux pas rentrer dans le débat alors que la procédure n'est pas terminée. Il y a eu un avis mais la décision n'est pas prise. Le débat final aura lieu le 19 novembre et sera conclu par un vote.

**► Le choix entériné ce jour-là sera-t-il définitif ?**  
Ce n'est pas ce que nous allons présenter au conseil communautaire. Et il y a toujours des décisions de repli possible.  
Propos recueillis par Sy.P.



Pour Jacky Picquet, vice-président d'ACCM en charge de l'eau, "la procédure et toujours en cours". /PHOTO ARCHIVES VALÉRIE FARINE